**SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMENAGEMENT DU COURS SUPERIEUR DE L'ENDRE**

Siège : MAIRIE DE FAYENCE - 2 Place de la République - 83440 FAYENCE
Tél. 04 94 39 15 00
Télécopie 04 94 39 15 01

# REUNION COMITE SYNDICAL 12.04.2018

## à 10H00 en MAIRIE DE FAYENCE

# PROCES-VERBAL

*Etaient présents :* *Mrs Jean-Luc FABRE (Président), Bernard HENRY, Fayence – Claude GIORDANO (2ème Vice-Président), Adrien BOUHET, Saint-Paul-en-Forêt - Serge LEIBOVITZ (1er Vice-Président), Jean-Jacques FORNIGLIA, – Seillans -*

*Absents excusés :* -

*Secrétaire de séance :* *Serge LEIBOVITZ*

**********

✓ *Monsieur le Président donne lecture du procès-verbal de la séance du 29/03/2018, qui n'appelant pas d'observations particulières, est adopté à l'unanimité.*

✓ *Désignation d'un secrétaire de séance : M. Serge LEIBOVITZ*

**********

## 1. ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2018- DCSE/2018-04-04

*Monsieur le Président donne lecture du projet de budget primitif 2018 qui a fait l'objet d'un débat d'orientations budgétaires le 29.03.2018 et d'une note de synthèse remise à chaque élu et qui se traduit ainsi :*

- En section de FONCTIONNEMENT : équilibrée à 119 200.00 €

→ Les dépenses récurrentes sont du même ordre que l'année précédente, sauf inscription d'amortissement et surtout report du déficit 2017 de fonctionnement correspondant aux participations des 3 communes minorées de l'excédent reporté 2017, non appelées (soit un déficit de 55 040.19€) considérant une trésorerie de plus d'1 million d'€ en fin d'année

→ Les recettes sont issues des participations communales à hauteur de 119 200.00 € totalisant les participations 2017 et 2018

- En section d'INVESTISSEMENT : équilibrée à 1 507 777.98 €

→ Les dépenses sont constituées :

✓ Des restes à réaliser (48 249.90 €)

✓ Des nouvelles propositions (1 459 528.08€) correspondant à l'opération MEAULX (équipement par radio, mesures environnementales 2017 + 2018, travaux préparatoires pour plantations, études en cas de désordres sur la digue, travaux éventuels sur digue) ; et à l'opération RIOUTARD (visite technique approfondie ; travaux suite à VTA) ; au remboursement du capital des emprunts et au remboursement du prêt à court terme à échéance de juillet, aux opérations budgétaires de transfert des frais d'études et d'insertion.

→ Les recettes attendues sont celles issues :

✓ De l'excédent d'investissement reporté (1 205 583.40€)

✓ Du FCTVA (33 000 €)

✓ De l'amortissement (1 101.60 € + 268 092.98€)

Le projet de budget arrête ainsi les participations suivantes :

*Participation des communes au fonctionnement :*

| | | | |
|---|---|---|---|
| FAYENCE | (40%) | - | 47 680,00 € |
| ST PAUL-EN-FORET | (33,33%) | - | 39 729,36 € |
| SEILLANS | (26,67%) | - | 31 790,64 € |
| **Soit au TOTAL** | | = | **119 200,00 €** |

*Participation des communes à l'investissement :*

| | |
|---|---|
| FAYENCE | = 0,00 € |
| ST PAUL-EN-FORET | = 0,00 € |
| SEILLANS | = 0,00 € |
| **Soit au TOTAL** | = **NEANT** |

**PROPOSITION CONSIDERANT LA CHARGE FINANCIERE DES COMMUNES**

Considérant l'inconnue au moment de la préparation du BP 2018, de l'état de la digue du MEAULX, il est proposé d'inscrire les participations pour le fonctionnement prenant en compte celles non levées en 2017 (pour couvrir le déficit de fonctionnement) et celles à lever pour la gestion 2018. Selon les investigations de la digue du lac de MEAULX et suivant la trésorerie du syndicat au cours du dernier trimestre, il sera proposé soit une décision modificative pour reprise d'un excédent d'investissement pour couvrir en tout ou partie les participations 2018, soit une délibération motivant la non levée en 2018, comme en 2017, des participations (tout ou partie) compte tenu de la trésorerie suffisante et la reprise au moment du BP 2019, à la constatation à nouveau du résultat de fonctionnement déficitaire. Dans l'intervalle attache sera prise auprès de la Préfecture.

Après examen du détail des articles budgétaires le Conseil Syndical est invité à procéder au vote du budget :

→ par chapitre pour la section d'investissement avec définition d'une opération relative aux travaux pour le barrage de Méaulx et définition d'une opération relative aux travaux pour le Lac du Rioutard

→ par chapitre pour la section de fonctionnement

et à approuver les participations communales et leur mode de recouvrement.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**DEBATS** : Après conseil technique de Monsieur Martel, il est acté par les délégués de procéder à partir de 2019 à l'analyse échelonnée de l'eau dans le lac du Méaulx. Suite aux résultats, il pourra ensuite être élaboré plusieurs scenarii.

D'autre part, Monsieur Martel informe que dès cet été 2018, le lac du Méaulx est intégré à la cartographie des réserves de défense incendie

**********

## 2. *INDEMNITE DU CONSEILLER TECHNIQUE : MODIFICATIF – DCSE/2018-04-05*

Monsieur le Président rappelle que, par délibération en date du 17 novembre 2011, il a été habilité à désigner un Conseiller technique indemnitaire à compter du 1er janvier 2012 pour permettre le suivi technique et sur les lieux des différents chantiers des barrages du RIOUTARD et du MEAULX.

Pour l'année 2018, la surveillance des 2 barrages continuera à être assurée par le Conseiller technique indemnitaire du SIACSE suivant un estimatif maximal de 300 heures. Notamment, le remplissage du lac du MEAULX, effectif que depuis ce début de mars, nécessite une surveillance accrue pendant une certaine période pour détecter tout dysfonctionnement éventuel sur la digue. D'autre part, les mesures environnementales concernant les 2 lacs doivent aussi être supervisées par le Conseiller technique du syndicat. Le taux horaire appliqué sera celui fixé par délibération du 14/04/2016.

Le Conseil Syndical, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE**

- **DIT** que la surveillance notamment des 2 barrages sera assurée par le Conseiller technique indemnitaire et que les crédits sont ouverts au BP 2018 pour un paiement dans la limite maximale de 300 heures pour l'année 2018, selon le taux horaire antérieur.

**********

## *3. QUESTIONS DIVERSES*

Il est demandé de revoir le panneau d'information au niveau du lac du MEAULX, en l'actualisant notamment. Une maquette sera soumise aux délégués pour approbation.

**********

La séance est levée à 10 heures 45 minutes.

**LE PRESIDENT,**

SYNDICAT INTERCOMMUNAL
POUR L'AMENAGEMENT DU COURS
SUPERIEUR DE L'ENDRE
MAIRIE DE FAYENCE (VAR)

**Jean-Luc FABRE**